

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES  
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 6 Février 2025

DATE D’AFFICHAGE : 6 Février 2025

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 33

Présents : 18

Votants : 25

L’an deux mille vingt-cinq, le douze février, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le six février deux mille vingt-cinq, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

**Etaient présents :**

Mme. ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

M. BONNEAU, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEK, Mme CHARLOT, Mme BOUKANDOURA, M. BRENOT, M. LIAOUI, Mme RAKOTOMALALA, M. MARCIN, Mme BAUDRY, M. FARIGOULE, Mme. AZDAD, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

Mme CHIARETTO (procuration à Mme ARENOU)

Mme BATHILY (procuration à M. GAILLARD)

M. AZIMI (procuration à Mme CHARLOT)

M. HILALI (procuration à M. BOUCHELLA)

M. GAYDOUK (procuration à M. LONGEAULT)

Mme DUBOIS (procuration à Mme ABLOUH)

M JALLOT (procuration à M. GOURVENEK)

**Absents excusés :**

Mme. CHATELAIN

M. CAMARA

M. ALIMI

M. FOURE

Mme KHARJA

Mme LARABI

Mme SIRAS

M. ODIRA

**DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UN TERRAIN D'UNE CONTENANCE DE 77  
M<sup>2</sup> A PROVENIR DE LA DIVISION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AK  
NUMERO 615 – RUE JOSEPH CUGNOT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L2121-29 ;

**VU** le rapport de constatation de la Police Municipale mentionnant que le lot A d'une contenance de 77m<sup>2</sup> à provenir de la division de la parcelle AK 615 n'a plus aucune utilité publique et n'est pas accessible au public ;

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Pierre GAILLARD, Maire-adjoint délégué à l'Urbanisme et au Développement économique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

**DECIDE :**

**DE CONSTATER** la désaffectation effective du lot A d'une superficie de 77 m<sup>2</sup> à provenir de la division de la parcelle cadastrée section AK numéro 615,

**D'APPROUVER** le déclassement du domaine public communal du lot A d'une superficie de 77 m<sup>2</sup> à provenir de la division de la parcelle cadastrée section AK numéro 615,

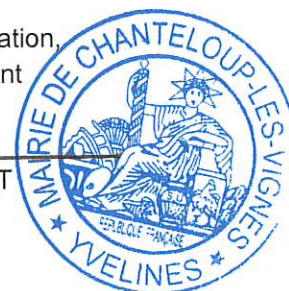
**DE CONSTATER** que le lot A d'une superficie de 77 m<sup>2</sup> à provenir de la division de la parcelle cadastrée section AK numéro 615, fait partie du domaine privé communal

**D'AUTORISER** Madame le Maire et ou son représentant a signé les actes et les documents se rapportant à cette décision.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le dix-sept février deux mille vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation,  
Le Premier Maire-adjoint

François LONGEAULT



Délibération certifiée exécutoire de par :

- l'affichage le :
  
- la transmission à la Sous-Préfecture le :

Accusé de réception en préfecture  
078-217801380-20250217-2025-DEL-14-DE  
Date de réception préfecture : 20/02/2025